

DEC130918INC

Décision portant nomination de Mme Pascale MASSIANI aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale MASSIANI, directrice de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut de chimie du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet de suivre les partenariats européens du CNRS dans le domaine de la chimie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale MASSIANI demeure affectée à l'UMR 7197 « Laboratoire Réactivité des surfaces» CNRS - Université Pierre et Marie Curie, site d'Ivry Le Raphaël, 3 rue Galilée 94200 Ivry s/Seine.

Article 2

Du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013 Mme Pascale MASSIANI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 avril 2013

Le président
Alain Fuchs